

ETI : promouvoir les facteurs d'accès aux marchés pour devenir une opportunité industrielle

1 Présentation

La définition d'une entreprise de taille intermédiaire (ETI) reste fixée par la loi de modernisation de l'économie d'août 2008.

Catégorie intermédiaire entre les PME et les grandes entreprises (GE), les ETI en France emploient pour la moitié d'entre elles moins de 500 salariés, selon un rapport conjoint de l'Institut Montaigne et du Mouvement des entreprises de taille intermédiaire (METI)¹. Leur chiffre d'affaires annuel n'excède pas 1,5 million d'euros.

La France compte environ 5 800 ETI, selon ce même rapport de l'Institut Montaigne et du METI, et environ 45 % des emplois qu'elles assurent sont sous contrôle de groupes étrangers (chiffres de l'Insee).

Les ETI françaises sont comparables au Mittelstand en Allemagne, mais elles sont bien moins nombreuses (voir Figure 1.1).

¹ Institut Montaigne et METI, *ETI : taille intermédiaire, gros potentiel*, rapport janvier 2018.

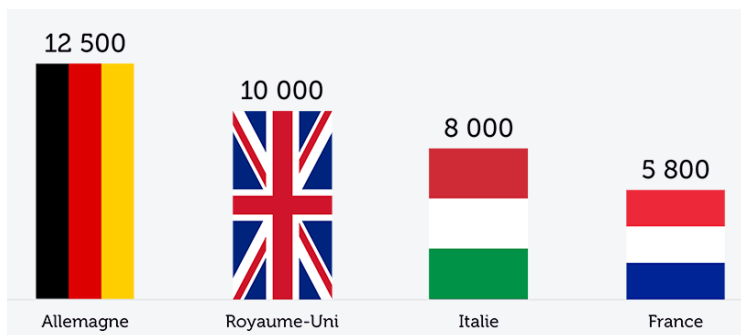


Figure 1.1 Nombre d'ETI en Allemagne, au Royaume-Uni, en Italie et en France

Institut Montaigne/METI, *ETI : taille intermédiaire, gros potentiel*, rapport janvier 2018.

Malgré leur faible représentativité en nombre, les ETI pèsent 39 % de notre PIB selon M. Coirier², co-président du METI.

Près de 70 % d'entre elles exportent. Il s'agit d'une part importante de leur activité, qui représente 20 % de leur chiffre d'affaires, selon l'indicateur de performance de Bpifrance (source : Insee, Ésane 2016).

En termes d'innovation, selon l'Institut national de la propriété industrielle (INPI), 935 demandes de brevets ont été publiées en 2016 pour cette catégorie d'entreprises, ce qui représente une progression de 5 % par rapport à l'exercice précédent.

Par ailleurs, depuis quelques années, le développement du numérique a profondément modifié l'environnement des entreprises, et les ETI sont parmi les plus réactives face à ces évolutions.

² « Si la France avait autant d'ETI que l'Allemagne... », entretien paru dans *La Tribune* du 25 octobre 2017.

Des actions sont en cours et s'inspirent du plan « stratégie numérique 2025 » du gouvernement allemand afin de structurer les relations entre ces entreprises et les grands donneurs d'ordres.

Est-ce si important d'être classé dans ce segment ? La réponse est clairement « oui ». Dans un contexte de mondialisation et de concurrence, être une ETI est un atout. Pourquoi ? Les constats sur les investissements et la création d'emplois aux États-Unis ou en Allemagne sont à l'avantage de ce type d'entreprises, qui sont à la fois :

- réactives vis-à-vis des attentes du marché ;
- capables de lever des fonds bancaires nécessaires à l'innovation ;
- susceptibles de participer aux actions commerciales nationales et internationales.

Et c'est bien tout l'enjeu des ETI : rester un fournisseur des clients du CAC 40 (ou équivalents ailleurs dans le monde) qui ont des sites et/ou des besoins internationaux, et donc être en mesure de répondre à leurs exigences en termes de logistique, de coût et de qualité.

Parfois, un pays a des demandes spécifiques et il faut pouvoir s'y adapter, comme l'a fait par exemple PSA avec ses voitures tri-corps pour la Chine (plutôt que le modèle 5 portes vendu en Europe).

À une échelle moindre, une ETI devra elle aussi être capable de faire preuve de réactivité et d'adaptabilité, par exemple de fournir un câblage, un traitement de surface, un emballage, une teinte correspondant aux codes et aux usages d'une région de consommateurs, et donc de donneurs d'ordres.

2 Objectifs

Les ETI sont moins médiatisées que d'autres groupes d'entreprises, comme les start-up, et moins connues que des groupes du CAC 40, bien qu'elles représentent 24 % des emplois en France³. L'objectif affiché par les pouvoirs publics en 2019 est de créer 4 000 ETI au cours des cinq prochaines années pour se mettre au niveau des pays européens leaders en la matière (voir Figure 1.1).

Plusieurs actions vont être mises en œuvre, et M. François Perret, directeur-général de Pacte PME, a lancé à l'automne 2019 un projet, qui est un nouvel accélérateur vers la smart city, la « ville du futur », auquel devront prendre part une trentaine d'ETI françaises. Les innovations potentielles autour du concept de la « ville du futur » représentent un marché mondial colossal, estimé pour 2020 à 1 400 milliards de dollars compte tenu des enjeux liés à la connectivité, au développement durable et à la circularité.

En novembre 2018, une étude⁴ réalisée par Bpifrance déterminait les priorités pour les ETI, résumées en six axes :

- affiner le positionnement concurrentiel ;
- refonder la relation donneur d'ordre/sous-traitant ;
- innover autrement et développer des partenariats avec les acteurs de la filière visée ;
- produire de façon propre et responsable ;
- articuler l'international et le « made in France » ;
- développer le capital humain de l'entreprise.

Pour assurer son développement, une ETI doit donc s'approprier ces axes et les intégrer sous forme de facteurs clés

³ Institut Montaigne et METI, *op. cit.*

⁴ « L'avenir de l'industrie – Le regard des dirigeants de PME-ETI sur l'industrie du futur et le futur de l'industrie », étude de Bpifrance Le Lab, novembre 2018.